

L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

I. Historique

Comme la plupart des pays africains et peut-être un peu plus, lors de son accession à l'indépendance, la Mauritanie se trouvait devant une situation administrative particulièrement difficile ; administrée de l'extérieur, elle manquait d'infrastructures et les cadres étaient encore trop rares en 1960 pour suppléer à une administration coloniale déjà insuffisante.

Le Centre de Formation Administrative est créé en 1964 à cet effet. Le but est alors de former sur place des fonctionnaires mauritaniens au contact de leur environnement, par un enseignement fondé sur les faits nationaux. En 1966, l'Ecole Nationale d'Administration se substitue au Centre de Formation Administrative.

Longtemps réservée aux élèves des cycles B et C, l'E.N.A. se développe et reçoit, en 1973, un grand nombre de bacheliers pour le cycle A court puis intègre en 1975 un nouveau cycle d'études en quatre ans pour les cadres de direction, de conception et de contrôle de l'administration Nationale.

Aujourd'hui l'E.N.A atteint des proportions importantes ; la multiplication et la diversité des types de formation qu'elle dispense en font une institution considérable.

Par la formation qu'elle dispense, par les recherches auxquelles elle se livre, par les thèmes de réflexion qu'elle diffuse, elle joue un rôle important dans le pays.

Mais ses dimensions posent justement le problème d'une efficacité plus grande et c'est pourquoi il lui est vital de définir puis de concrétiser son avenir le plus immédiat.

II. Objectifs de l'E.N.A

1. Formation et perfectionnement :

Dès sa création l'E.N.A a reçu une double mission de formation de perfectionnement. La mission de formation s'adresse à quatre cycles : A long, A court, B, C. A l'exception du cycle A long créé par le décret 75.272, chacun des cycles comprend 2 séries :

- Une Série juridique comprenant des sections administratives : diplomatiques, juridiques, financières etc...
- Une série technique comprenant des sections qui correspondent aux diverses spécialités, techniques de l'Administration : O.P.T, aviation civile et équipement.

La mission de perfectionnement qui s'adresse au personnel en activité a pour but d'améliorer d'une part les connaissances professionnelles des agents, ainsi que leur niveau de culture générale et de les préparer, d'autre part, aux concours d'entrée à l'E.N.A et à l'accès aux catégories supérieures.

Cette mission explicite ne saurait être réalisée pleinement sans la spécialisation mauritanienne qu'elle implique. S'agissant de la formation et du perfectionnement de fonctionnaires mauritaniens, les programmes d'enseignement et les moyens matériels de l'Ecole sont spécifiquement organisés de manière à développer :

- une meilleure connaissance et diffusion de réalités politiques sociales et administratives de la République Islamique de Mauritanie.
- ainsi qu'une connaissance pratique des techniques classiques et modernes de l'action administrative et de la gestion.

Chaque cycle d'études comprend ainsi un programme juridique et économique dont le principal objet reste les faits mauritaniens. Encore qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, l'Ecole attache une grande importance à la recherche personnelle des professeurs afin qu'ils se tiennent au courant des faits nationaux, et qu'ils en fassent une part essentielle de leur enseignement. Qu'il s'agisse par exemple du droit administratif ou des finances publiques les programmes sont l'objet d'une recherche soutenue par le Centre de Documentation et de Recherches Administratives.

Dans les enseignements généraux, l'accent est mis, sinon directement sur la Mauritanie, du moins sur les sociétés qui lui sont le plus proches, en l'occurrence les pays arabes et africains du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest.

La forme des cours est elle-même ouverte aux réalités nationales. A côté de l'exposé magistral en effet, une grande part est faite dans l'enseignement, à l'étude et à l'exposé par les élèves des questions mauritaniennes ou régionales qui les intéressent directement en tant que futurs administrateurs.

La formation théorique est complétée par un système de stages permettant aux élèves de différents cycles de prendre contact avec la réalité administrative qu'il leur faut affronter à la sortie de l'Ecole. Dans le même esprit les séminaires organisés par l'E.N.A, chaque année depuis 1975 ont pour objectif, non seulement de se faire connaître, mais encore en invitant des fonctionnaires mauritaniens, de mieux connaître leurs problèmes et de les intéresser aux problèmes de formation qui après tout, déterminent l'avenir d'un pays.

2. Documentation et Recherche :

Le Centre de Documentation et de Recherche a été mis sur pied en 1976.

Dans ce Centre de Documentation et de Recherche les dossiers sur des questions d'intérêt administratif, économique, social et politique qui concernent la Mauritanie de manière directe ou indirecte sont constitués, des journaux et des revues mis sur fiches, tandis que des recueils de textes réglementaires et des études consacrées aux divers domaines de l'Etat et de la nation sont publiées et gratuitement diffusées.

III Organisation de l'E.N.A.

1. Les organes administratifs et pédagogiques

L'E.N.A. est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministre de l'Education Nationale. Son Directeur est assisté pour tout ce qui concerne l'organisation et l'enseignement, d'un Directeur-Adjoint, d'un Directeur des Etudes et des Stages, et d'un Conseil d'Administration.

Outre la gestion financière, ce dernier peut donner son avis sur tout problème concernant l'orientation de l'établissement. Par sa composition, le Conseil d'Administration rassemble les intérêts en jeu dans la formation des cadres administratifs mauritaniens. L'Ecole y est représentée par sa direction, des représentants des élèves et du corps professoral, alors que l'administration y détient plusieurs sièges pour chacune des branches intéressées à la formation de ses cadres. L'Union des Travailleurs de Mauritanie et l'Assemblée Nationale y sont également représentées.

En collaboration avec le Directeur de l'Etablissement, le Conseil des études et des stages est chargé d'établir le régime des études et des stages, les programmes des cours, des travaux pratiques, des concours, des examens et des stages de recyclage. Il donne son avis sur toutes les questions d'ordre pédagogique et sur les conditions d'admission à l'Ecole.

Présidé par le Directeur de l'Ecole, cet organisme est composé de professeurs, d'élèves, d'anciens élèves et de Directeurs de services ministériels appelés à utiliser les élèves diplômés de l'établissement. Il constitue de ce fait le lien indispensable entre les formateurs et les utilisateurs.

2. Le Corps Professoral

L'Ecole dispose d'une trentaine de professeurs permanents, Belges, Canadiens, Français, Marocains, Palestiniens et Tunisiens. Elle utilise en outre une trentaine de professeurs vacataires qui appartiennent pour la plupart aux différents services de l'Etat et qui font bénéficier l'Etablissement de leur connaissance des problèmes administratifs et de leurs expériences.

Pour la première fois en 1977, l'E.N.A. comprend, parmi son corps professoral, trois professeurs permanents chargés d'enseigner les techniques d'administration et de gestion.

Leur présence a pu permettre d'importants aménagements dans le régime des études pour dégager encore plus la formation de son aspect théorique lié aux enseignements juridiques traditionnels et pour l'engager davantage dans les aspects pratiques et professionnels.

Comme nous l'avons déjà souligné les professeurs ne s'en tiennent pas aux cours magistraux ; ils font aussi appel à la réflexion et à la participation des élèves. Cet élargissement des objectifs implique l'adoption de formules pédagogiques susceptibles d'assurer tout à la fois : le développement de l'esprit civique, la transformation de certaines attitudes, la compréhension des problèmes humains du développement et l'application de méthodes appropriées de travail qui viendront valoriser au maximum les techniques professionnelles proprement dites.